Simulation de procès avec un juge de parole de pédophiles

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2004 AVEC UNE VICTIME

Le président : Jean-Pierre VOUCHE
Le Procureur : Jean-Pierre
Le Greffier : Lucas Lenoy
- François Desaubliaux
L'accusé : Romano Charlotti
La victime : Marie-Claire Durand
Le juge de parole : Jean-Pierre Durand
Assisté de l'avocat : Maître Dupont
Représentante de l'association « inceste anonyme » SIA : Marie-claire
La victime n'est pas présente
Les faits : incestes sur 3 ans > Procès d'assises

Le président : « Romano Charlotti est accusé par les parents de Marie-Claire Durand et par Marie-Claire Durand elle-même d'inceste sur une période de 5 ans. Après instruction, le président d'assises vous a donné votre dossier et a donc décidé que se serait une affaire correctionnelle mais en présence d'assises. Avez-vous ce soir pas de juré ou les magistrats qui vont décider, c'est l'ensemble du jury. Vous serez défendu par votre avocat qui aura le dernier mot avant le prononcé de la sentence de la part de cette Cour d'Assises.

Je vais donner la parole à Maître Durand : pouvez vous nous dire pour quelle raison la victime n'a pas souhaité venir ce soir ? »

Maître Durand : « Le juge a pas souhaité venir ce soir pour ne pas voir son agresseur car pendant plusieurs années j'ai la trouble, donc c'est pour qu'elle a porté plainte longtemps après. Pour l'instant, elle est encore en soin, elle est encore dans le cadre de ses traitements psychiatriques. Elle a demandé à ne pas venir ce soir. Elle a demandé à ne pas venir ce soir. Elle a demandé à ne pas venir ce soir